



Concours : CAPET EXTERNE ET CAFEP

Section : Économie et gestion

Option : Marketing

Session 2018

Rapport de jury présenté par :
Miriam Bénac, inspectrice générale de l'éducation nationale

Présidente du jury : Miriam Bénac

SOMMAIRE

I. BILAN DU CONCOURS 2018.....	4
II. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE.....	6
II.1 Composition d'épreuve de synthèse.....	6
II.1.1 Éléments statistiques.....	6
II.1.2 Rappel de la définition et du programme de l'épreuve.....	8
II.1.2.1. Définition de l'épreuve (Durée : cinq heures ; coefficient 1).....	8
II.1.2.2. Programmes de l'épreuve.....	8
II.1.3. Observations du jury.....	9
II.1.3.1 La note de synthèse.....	9
II.1.3.2 Questions dans le domaine économique ou juridique.....	13
II.1.3.3 Conclusion.....	15
II.2. Composition de sciences de gestion, option « marketing ».....	16
II.2.1 Éléments statistiques.....	16
II.2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve.....	16
II.2.2.1. Définition de l'épreuve (durée : cinq heures ; coefficient 1).....	16
II. 2.2.2. Programme de l'épreuve.....	17
II.2.3. Présentation du sujet.....	17
II.2.4. Commentaires du jury.....	25
II.2.4.1. Sur le fond.....	25
II.2.4.2. Sur la forme.....	26
II.2.5. Conseils aux candidats.....	26
II.2.5.1 Conseils portant sur le fond.....	26
II.2.5.2 Conseils portant sur la forme.....	27
II.2.5.3. Conseils généraux.....	27
II. 2.6. Conclusion.....	28
III. ÉPREUVES D'ADMISSION.....	29
III.1. L'épreuve de mise en situation professionnelle.....	29
III.1.1 Rappel de la définition de l'épreuve et de son déroulement.....	29
III.1.2 Éléments statistiques portant sur l'épreuve.....	31
REPARTITION DES NOTES	31
III.1.3 Observations et conseils des membres du jury concernant l'épreuve.....	32
III.1.3.1 La préparation de l'épreuve par les candidats.....	32
III.1.3.2 Le déroulement de l'épreuve.....	32

III.1.4 Recommandations aux candidats pour la préparation de l'épreuve	35
III.2. L'épreuve sur dossier.....	37
III.2.1. Définition et déroulement de l'épreuve sur dossier	37
III.2.2 Éléments statistiques.....	37
III.2.3 Observations des membres du jury.....	38
III.2.4 Conseils du jury aux candidats.	40
ANNEXES	42
Annexe 1 : Définition des épreuves.....	43
Annexe 2 : Programme du concours	45
Annexe 3 : Note aux candidats admissibles	48
Annexe 4 : Exemples de sujets de la session 2018 pour l'épreuve de mise en situation professionnelle .	49
Annexe 5 : Exemples de sujets de la session 2018 pour l'épreuve d'entretien sur dossier.....	56

I. BILAN DU CONCOURS 2018.

CAPET externe

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de postes offerts au concours	55	72	72	74	61
Candidats inscrits	1270	1410	1378	1520	1577
Candidats présents	513	642	613	641	681
<i>Taux de présence</i>	<i>40,39%</i>	<i>45,53%</i>	<i>44,4%</i>	<i>42,6%</i>	<i>43,2%</i>
Candidats admissibles	141	190	171	192	154
Moyenne des candidats admissibles (/20)	10,27	9,98	10,71	10,87	10,73
Moyenne du dernier candidat admissible	8,75	8,5	9	9	9,46
Candidats admis sur liste principale (LP)	55	72	72	74	61
Candidats présents		184 (97%)		158 (82%)	140 (91%)
Moyenne des candidats admis sur LP (/20)	12,69	13,37	13,09	13,45	13,05
Moyenne du dernier candidat admis sur LP (/20)	10,42	11,17	11	10,89	10,7
Candidats admis sur liste complémentaire (LC)	11	28	20	8	0
Moyenne du dernier admis sur LC (/20)	9,75	10	9,75	10,58	

CAFEP

	2016	2017	2018
Nombre de postes offerts au concours	8	13	9
Candidats inscrits	312	346	386
Candidats présents	156	151	148
<i>Taux de présence</i>	<i>50%</i>	<i>48 %</i>	<i>38,3%</i>
Candidats admissibles	21	30	22
Moyenne des candidats admissibles (/20)	11,86	11,85	12,5
Moyenne du dernier candidat admissible	10,75	9,91	11,04
Candidats admis sur liste principale (LP)	8	13	9
Candidats présents	20 (95%)	25 (83 %)	21 (95%)
Moyenne des candidats admis sur LP (/20)	13,93	14,68	15,23
Moyenne du dernier candidat admis sur LP (/20)	13,17	13,06	13,7

Aucun poste n'était proposé pour la session 2015.

II. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE.

II.1 Composition d'épreuve de synthèse

II.1.1 Éléments statistiques

Épreuve de synthèse	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de copies (Capet)	615	646	618	647	828
Nombre de copies (Cafep)			144	151	148
Note la plus haute (/20)	17	17,5	19	19	19
Note la plus basse (/20)	0	0,5	1,5	0,17	0
Moyenne (/20) (Capet)	7,03	6,95	7,67	7,97	8,27
Moyenne (/20) (Cafep)			7,45	8,19	8,75
Moyenne des admissibles (/20)					
Capet			11,56	11,42	11,92
Cafep			12,71	11,21	14,3

Note moyenne attribuée à chacune des deux parties de l'épreuve	<i>Note moyenne</i>
Partie synthèse	11,02
Partie questions (économie ou droit)	5,97

Toutes les notes sont sur 20

* Moyennes réalisées à partir des copies des candidats ayant traité cette partie de l'épreuve.

RÉPARTITION DES NOTES CONCERNANT LE CAPET

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage	Pourcentages cumulés croissants
N >=12	130	16%	16%
10 <= N < 12	132	16%	32%
08 <= N < 10	177	21%	53%
05 <= N < 08	255	31%	84%
N < 05	134	16%	100%
Total	828	100%	

Dans la répartition des notes, on peut remarquer que :

- 47% des candidats obtiennent des notes inférieures à 8,
- 37% des candidats obtiennent des notes entre 8 et 12
- 16% obtiennent une note supérieure ou égale à 12.

24% des candidats ont choisi les questions dans le domaine juridique.

76% des candidats ont choisi les questions dans le domaine économique.

RÉPARTITION DES NOTES CONCERNANT LE CAFEP

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage	Pourcentages cumulés croissants
N < 05	25	17%	17 %
05 <= N < 08	50	33,11 %	50, 33 %
08 <= N < 10	31	21 %	72,19 %
10 <= N < 12	21	13,91 %	86,09 %
N >=12	21	13,91 %	100 %
Total	148	100 %	

II.1.2 Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

II.1.2.1. Définition de l'épreuve (Durée : cinq heures ; coefficient 1).

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une réponse à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant exclusivement à l'un ou à l'autre de ces domaines.

II.1.2.2. Programmes de l'épreuve

Les programmes de l'épreuve de synthèse comportent des éléments communs à toutes les options du concours.

Ces programmes comprennent deux parties, l'une en relation avec les programmes des disciplines correspondantes enseignées dans la série STMG (programmes en vigueur le 1^{er} janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude des thèmes complémentaires.

A) Droit

- a) Les thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau licence.
- b) Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :
 - Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
 - L'adaptation de la relation de travail par la négociation
 - Les relations contractuelles avec la personne publique
 - Le droit de l'immatériel
 - La gestion du risque par le droit

B) Économie

- a) Les thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau licence.
- b) Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :
 - La dynamique de la croissance économique et le développement
 - La politique économique dans un cadre européen
 - La globalisation financière
 - La régulation de l'économie mondiale

C) Management des organisations

- a) les thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1.
- b) les thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :
- L'entrepreneuriat et le management
 - Le développement stratégique
 - La gestion des ressources humaines
 - La gestion des ressources technologiques et des connaissances

II.1.3. Observations du jury

L'épreuve se compose de deux parties qui vont faire l'objet de commentaires différenciés.

II.1.3.1 La note de synthèse

À partir du dossier documentaire ci-joint, le candidat rédige une note de synthèse relevant du management, qui devra répondre à une problématique relative au thème suivant :

« Le management des connaissances dans les grandes entreprises françaises »

La note de synthèse comportera 1 300 mots (+/- 10%)

Rappel : La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

A) RAPPEL DES CONSIGNES RELATIVES AU NOMBRE DE MOTS

Le sujet précise le nombre de mots attendus dans la synthèse. En l'occurrence, pour la session 201__, 1 300 mots étaient attendus (+/- 10 %).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces.

Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

B) REMARQUES METHODOLOGIQUES SUR LA SYNTHÈSE

La synthèse prend appui sur une méthodologie spécifique qu'il convient de maîtriser. Elle doit respecter un certain formalisme. La synthèse permet d'évaluer le candidat sur sa capacité à contextualiser, à problématiser et à structurer les idées. En outre, elle permet d'apprécier les aptitudes du candidat à exploiter un dossier documentaire et à sélectionner les informations pertinentes pour les mettre en perspective dans le cadre d'un plan pertinent.

La lecture attentive du dossier documentaire est primordiale pour procéder à un repérage sélectif des informations afin d'élaborer un plan et un enchaînement des idées conformes à la problématique posée.

Dans le cadre du sujet posé, les 12 documents proposés nécessitaient un tri entre les idées principales et accessoires pour les utiliser judicieusement dans une démonstration maîtrisée. Il n'était ainsi pas souhaitable de mettre sur le même plan les annexes 2, 3 et 4 qui abordaient des notions clés, les documents 7, 8, 9 et 10 qui permettaient de disposer de données et d'analyses contextuelles alors que le document 12 constituait la référence théorique principale à mobiliser. Au-delà de l'aspect purement méthodologique, la synthèse nécessite, au niveau de la forme, une rigueur dans la présentation, dans la construction de la syntaxe et dans la maîtrise de l'orthographe et des règles grammaticales. Il s'agit là d'éléments inhérents à la « professionnalisation », attendue de la part de futurs enseignants.

La méthodologie semble comprise et appliquée de manière assez efficace par les candidats. On déplore néanmoins pour certaines copies une analyse insuffisante du thème et des documents, ainsi qu'une appropriation superficielle des auteurs. L'application trop « mécanique » de la méthodologie nuit à la qualité de la copie lorsqu'elle élude l'explicitation claire et précise des notions et concepts évoqués.

- Introduction

C'est un élément important qui nécessite une attention particulière du candidat car il conditionne bien souvent la structuration des idées qui vont suivre. Il s'agit de différencier l'accroche, le contexte, la problématique, les enjeux, les définitions des termes à partir des documents et la présentation du plan dans la cadre d'un enchaînement progressif et fluide.

Globalement, les membres du jury ont souligné une insuffisance dans la structuration et le contenu de l'introduction. L'ensemble reste souvent très succinct et superficiel, ce qui ne contribue pas à mettre en évidence les éléments nécessaires à un développement argumenté et raisonné.

Ainsi, l'accroche de la synthèse est très rarement convaincante voire inexistante.

Dans un nombre important de copies, les termes du sujet ne sont pas définis ou de manière trop superficielle.

Le jury a noté que la problématique se limitait souvent à une simple reformulation du sujet. Certaines copies ne présentent d'ailleurs aucune problématique.

De nombreuses copies proposent une annonce de plan explicite. Cependant, le plan ne répond pas toujours à la problématique proposée.

Par ailleurs, le choix du plan n'est pas toujours judicieux et conduit à des parties déséquilibrées.

Enfin, certaines copies annoncent un plan dans l'introduction qui ne correspond pas à celui du développement, ce qui met en évidence des incohérences dans la structuration des idées.

- Développement

Les copies qui répondent aux attentes de l'épreuve sont construites à partir des idées pertinentes des documents dans une logique argumentative qui met en évidence un raisonnement pour répondre à la problématique posée. Néanmoins, la note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du candidat.

Une fois encore, il faut rappeler que les documents doivent être hiérarchisés, que les apports théoriques doivent être utilisés au profit de la problématique et que le candidat doit éviter la

paraphrase. En outre, l'ensemble des documents doit être utilisé, sans pour autant être une « copie catalogue ».

Le jury a constaté que les documents sont souvent paraphrasés et ne sont pas intégrés dans l'analyse mais apparaissent dans l'ordre des annexes. Le jury a constaté que la référence aux documents n'était pas souvent indiquée, ce qui pourtant faciliterait l'enchaînement et la structuration des idées pour le candidat, en évitant la redondance et l'exploitation partielle du dossier documentaire. Certains candidats ne font pas apparaître les titres des parties au détriment de la compréhension de la logique exposée.

Le jury déplore que de nombreux candidats s'affranchissent de la consigne du nombre de mots à respecter, ce qui les pénalise.

C) REMARQUES QUANT AUX CONTENUS ATTENDUS

Le sujet portait sur une thématique d'actualité : « **Le management des connaissances dans les grandes entreprises françaises** »

Plusieurs problématiques étaient envisageables. À titre d'exemple :

En quoi l'évolution du management des connaissances est-elle devenue un enjeu stratégique pour les grandes entreprises ?

Les enjeux de l'évolution du management des connaissances doivent être présentés et les modalités de gestion des connaissances explicitées.

Propositions de plans possibles pour la synthèse :

Plan n°1

I- D'un management des connaissances en silo ...

(OU du management des connaissances explicites (*Knowledge Management* classique))

- A. La nécessaire conservation d'une mémoire d'entreprise
- B. La capitalisation des connaissances

II- À un management des connaissances collaboratif OU Vers un management des connaissances tacites (*Knowledge Management* contemporain)

- A. La recherche de la compétitivité des grandes entreprises
- B. Le partage des connaissances

Plan n°2

I- Les enjeux essentiels du *Knowledge Management*

- A. La conservation de la mémoire d'entreprise
- B. La recherche d'une compétitivité accrue

II- Une dualité d'approche du *Knowledge Management*

- A. Une approche capitalistique
- B. Une approche collaborative

III- Les conditions de réussite du *Knowledge Management*

- A. L'engagement stratégique vers un véritable changement culturel
- B. Une implication de tous les acteurs internes

Plan n°3

I- Le *Knowledge Management* : des enjeux stratégiques essentiels

- A. La conservation de la mémoire d'entreprise
- B. La recherche d'une compétitivité accrue

II- Le *Knowledge Management* : vers un renouvellement des modalités de mise en œuvre

- A. Une dualité d'approche du management des connaissances
- B. Un management des connaissances plus collaboratif

D) CONSEILS AUX CANDIDATS

La note de synthèse est un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve.

Il est fortement conseillé aux candidats d'annoncer et de faire apparaître dans leur copie : les définitions des mots clefs à partir des documents, la problématique et l'annonce du plan adopté.

Il est recommandé de faire apparaître le plan dans le développement afin de structurer les idées et les rendre cohérentes.

Les documents doivent être utilisés de façon judicieuse et exhaustive, notamment les apports théoriques et scientifiques. Il est préconisé de faire référence aux documents utilisés (indiquer le numéro du document). Les idées doivent être mobilisées au service d'un raisonnement rigoureux, afin de donner du sens aux arguments restitués.

Le candidat doit veiller à ne jamais exprimer d'opinion personnelle, ni faire référence à des connaissances extérieures au dossier documentaire.

Le candidat doit contrôler le décompte du nombre de mots, ce dernier étant vérifié par les correcteurs.

Le candidat doit soigner sa copie, afin d'en faciliter la lisibilité, éviter les ratures et mettre en place un temps de relecture afin de vérifier la syntaxe, la grammaire et l'orthographe, trop souvent défailtantes.

La gestion du temps est un des éléments de la réussite ; de ce fait, il est important de s'entraîner à ce type d'exercice dans les conditions du concours.

Rappel des principes de base de la note de synthèse :

La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans sa copie. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

L'objectivité

Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

Étapes de conception de la synthèse :

- Effectuer une lecture attentive du dossier documentaire.
- Extraire les éléments fondamentaux de chaque document en rapport avec le sujet posé puis hiérarchiser les idées retenues (notions clés, idées complémentaires, exemples).
- Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan en la situant dans un contexte, en rappelant les enjeux.
- Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis le respecter dans le développement.
- Articuler son argumentation en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
- Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
- Ne pas formuler d'opinion personnelle.
- Éventuellement conclure de manière concise.

II.1.3.2 Questions dans le domaine économique ou juridique

Sujet

Le candidat choisira la série de questions d'ordre économique ou d'ordre juridique, **sans possibilité de panachage, en indiquant clairement sur la copie, la nature de son choix.**

Choix N°1 : Questions dans le domaine économique

- 1.1 En quoi la connaissance est-elle un moteur de la croissance économique?
- 1.2 Comment le Capital humain impacte-t-il la productivité ?
- 1.3 La connaissance constitue-t-elle un bien public mondial ?

Choix N°2 : Questions dans le domaine juridique

2.1 Dans quelle mesure le système légal de formation professionnelle favorise-t-il l'adaptation à l'emploi ?

2.2 Quelle est l'étendue de la protection du droit d'auteur dans l'univers numérique ?

2.3 La connaissance est-elle protégée par le brevet d'invention?

A. REMARQUES GENERALES

Le jury constate que, d'une manière générale, cette partie du sujet a été négligée en raison d'un manque de temps et/ou de connaissances, 6,7% des copies ne présentant même aucun traitement des questions économiques ou juridiques. Dans les autres cas, les réponses apportées sont incomplètes ou superficielles et, pour certaines, hors sujet.

Dans nombre de copies, l'analyse manque de rigueur, tout comme le vocabulaire utilisé, relevant parfois d'une « discussion café du commerce » : concepts peu ou mal définis, théories économiques mal maîtrisées et très peu présentes...

Sont également soulignés l'absence ou le peu d'efforts d'actualisation des connaissances, notamment juridiques. D'ailleurs, seuls 24% de candidats traitent les questions du domaine juridique.

Le jury reste néanmoins conscient du temps limité dont disposent les candidats et n'exige en conséquence pas un formalisme comparable à celui que l'on est en droit d'attendre dans une dissertation. Il valorise par ailleurs les candidats qui suivent une démarche claire et logique à partir des questions en posant les définitions des notions contenues dans chaque question avant de développer l'argumentation propre à la question posée.

- Concernant les questions d'économie :

- Beaucoup de candidats ne sont pas capables de définir certains concepts de base : croissance, productivité, bien public mondial, capital humain.
- Le raisonnement économique est parfois limité et l'argumentation insuffisamment développée est peu illustrée d'exemples.
- Beaucoup de copies donnent des définitions très approximatives sans référence théorique. Souvent les candidats se contentent d'une approche managériale en reprenant des éléments des annexes de la partie 1.

- Concernant les questions de droit :

- Les connaissances en droit sont inégales suivant les candidats.
- Les réponses sont trop souvent imprécises chez certains candidats et les connaissances de base ne sont pas toujours maîtrisées, le vocabulaire juridique est approximatif et, pour certaines copies, inapproprié ou inconnu.
- La qualification juridique est trop superficielle et l'analyse juridique est souvent confuse.

B. CONSEILS AUX CANDIDATS

La gestion du temps restant un des enjeux majeurs à la réussite de cette épreuve, les candidats doivent veiller à répartir de façon judicieuse leur temps entre les deux parties afin de pouvoir consacrer un temps suffisant au traitement des questions d'économie ou de droit qui représente 40% de la note finale.

Le choix des questions entre l'économie et le droit doit être une décision réfléchie.

Les réponses aux questions doivent être structurées, argumentées et rédigées. Le jury attend une introduction avec une problématique et un développement exhaustif structuré. Il rappelle aussi qu'il est indispensable de définir les concepts et de contextualiser.

Les candidats doivent utiliser un vocabulaire économique et juridique approprié et précis, analyser les termes des questions posées pour cerner le sujet, ses enjeux et ainsi sélectionner les notions à mobiliser.

La présentation et l'argumentation doivent être soignées. L'orthographe et la syntaxe doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Si en termes de contenus, les programmes de BTS constituent la référence, le niveau minimum requis est bien celui du master 1. En conséquence, il est essentiel de s'appuyer sur les ouvrages universitaires de référence ainsi que sur d'autres sources, fiables et actualisées. Les concepts et définitions doivent être parfaitement connus et les mécanismes doivent être maîtrisés. Des auteurs doivent être cités quand cela est nécessaire pour appuyer une démonstration.

II.1.3.3 Conclusion

Les candidats doivent non seulement disposer de bases théoriques solides, mais aussi développer leurs compétences en termes de méthodologie (synthèse, structuration des idées, problématisation et expression écrite) pour réussir cette épreuve.

Le niveau de langue est très souvent insuffisant. Les fautes d'orthographe et de syntaxe sont incompatibles avec les exigences du métier.

Privilégier la synthèse par rapport aux questions est une stratégie dangereuse qui ne permet pas de mettre en valeur les connaissances économiques et juridiques, pourtant indispensables aux compétences attendues d'un enseignant d'économie-gestion.

II.2. Composition de sciences de gestion, option « marketing »

II.2.1 Éléments statistiques

Sciences de gestion	2014	2015	2016	2017	2018
Moyenne (/20) (Capet)	7,03	6,95	6,90	6,84	6,33
Moyenne (/20) (Cafep)			7,04	7,28	7,17
Moyenne admissibles (/20)					
Capet			9,87	10,31	10,75
Cafep			11	12,48	11,15
Nombre de copies (Capet)	615	646	625	665	695
Nombre de copies (Cafep)			146	152	148
Note la plus haute (/20)	17	17,5	17	16	16,33
Note la plus basse (/20)	0	0,5	1	0,17	0,17

RÉPARTITION DES NOTES

	N<5	5<=N<8	8=N<10	10<=N<12	>=12	TOTAL
Nombre de notes	234	360	119	64	66	843
Pourcentages	27,8 %	42,7 %	14,1 %	7,6 %	7,8 %	100 %
<i>Rappel 2017</i>	<i>14 %</i>	<i>47 %</i>	<i>17 %</i>	<i>13 %</i>	<i>9 %</i>	<i>100 %</i>

II.2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

II.2.2.1. Définition de l'épreuve (durée : cinq heures ; coefficient 1)

Composition de sciences de gestion :

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

II. 2.2.2. Programme de l'épreuve

Sciences de gestion (extraits)¹

A - Programme commun à toutes les options

Les thèmes du programme de Sciences de gestion en classe de première « sciences et technologies du management et de la gestion » traités au niveau M1.

B – Programmes spécifiques à chacune des options....

3. Option marketing

- Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » de la spécialité « mercatique » traités au niveau M1.
- Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans les référentiels des BTS « management des unités commerciales », « négociation et relation client » (*Attention : ce dernier référentiel est rénové : il s'agira du référentiel du BTS Négociation et digitalisation de la relation client pour la session 2019*), « commerce international » et traités au niveau M1.

II.2.3. Présentation du sujet

L'étude de cas portait cette année sur l'unité commerciale SUPER U d'Eysines. Créé en 1992, le magasin était à l'origine un hypermarché de 2 450 m². Géré sous la modalité d'un contrat de portage, il pâtissait globalement d'un défaut de pilotage. Dans ce contexte, il présentait depuis quelques exercices d'importantes pertes financières et les salariés livrés, dans une large mesure, à eux-mêmes, affichaient une forme de démotivation.

Reprise en 2008, l'unité commerciale voit sa structure juridique et commerciale évoluée. La réorganisation est salutaire. Elle lui permet au bout de trois années de renouer avec l'équilibre de son résultat. Néanmoins, la situation reste fragile, notamment pour ce qui concerne la zone de chalandise de l'enseigne où règne une densité commerciale importante avec une présence de plusieurs concurrents directs.

Prenant appui sur les forces renouvelées de son magasin, le dirigeant souhaite consolider son positionnement et renforcer la satisfaction de ses clients.

Dans ce contexte professionnel, 4 dossiers étaient proposés :

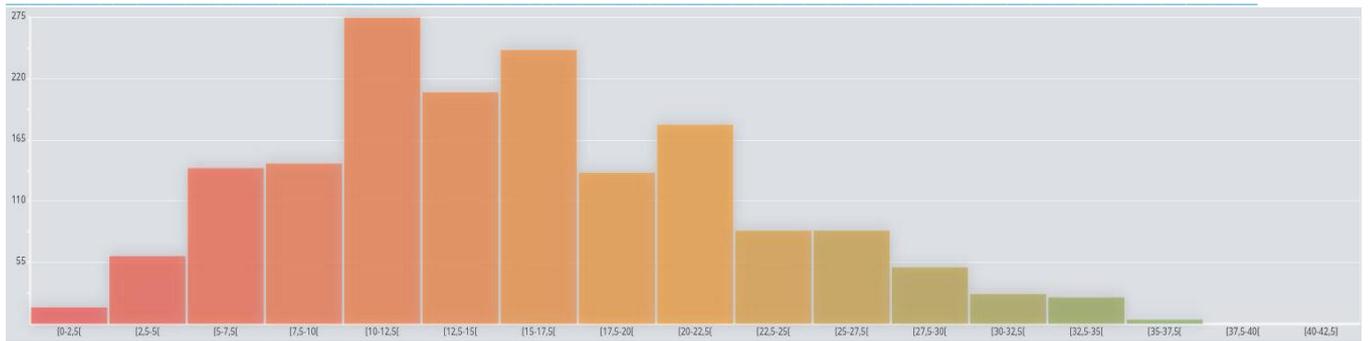
1. L'appréciation du potentiel de l'unité commerciale.
2. L'évaluation de la contribution du service « courseu.com » aux performances de l'unité commerciale.
3. L'optimisation du merchandising du segment « Biscuits chocolatés ».
4. Le renforcement de la communication de l'unité commerciale.

ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

DOSSIER 1 : Apprécier le potentiel de l'unité commerciale

Éléments statistiques portant sur le dossier 1

¹ http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capet_externe/01/3/p2018_capet_ext_eco_gest_770013.pdf



Éléments de corrigé du dossier 1

1.1 Réaliser le diagnostic commercial du magasin Super U d'Eysines.

La consigne spécifiait de traiter le diagnostic sous l'angle commercial, ce qui excluait *de facto* toute analyse managériale de l'unité commerciale.

L'analyse pouvait porter sur l'offre, la demande, l'environnement. L'accent devait néanmoins être mis sur une analyse locale, même si des aspects nationaux pouvaient enrichir ou expliquer l'analyse locale.

Des calculs simples (évolution, contribution) pouvaient être réalisés pour étoffer l'analyse avec des aspects quantitatifs pertinents.

La structuration apparente du diagnostic participe à la pertinence de la réflexion du candidat.

Une conclusion permet de synthétiser les grandes lignes mises en évidence.

1.2 Comparer, pour chacune des zones composant la zone de chalandise, le chiffre d'affaires potentiel théorique du Super U d'Eysines et le chiffre d'affaires réalisé par les détenteurs de la carte U. Conclure.

	Cœur de zone (- 5 min)			Total CDZ	Zone périphérique proche	Zone périphérique éloignée	Total
	Eysines	Le Taillan Médoc	Le Haillan				
CA potentiel théorique Super U Eysines							
Ménages (données 2013)	9210	3700	4297		18272	63460	
Marché théorique	94%	94%	94%		96%	92%	
Marché théorique (nombre de ménages)	8657	3478	4039	16175	17541	58383	92099
Évasion commerciale en %	7%	7%	7%		13%	7%	
Clients de la zone considérée	8051	3235	3756	15042	15261	54296	84600
Taux de captation du magasin Super U	61%	61%	61%		25%	15%	
Acheteurs potentiels Super U Eysines	4911	1973	2291	9176	3815	8144	21135
Fréq moy mensuelle de visites / client	5	5	3,8		1,5	3,1	
Nombre de tickets Super U Eysines	24557	9865	8707	43129	5723	25248	74100
Panier moyen en € du magasin d'Eysines	80	50	50		65	68	
CA potentiel théorique Super U	1 964 537,21 €	493 267,35 €	435 371,09 €	2 893 175,65 €	371 981,38 €	1 716 851,41 €	4 982 008,44 €
CA réalisé par les détenteurs carte U							
Acheteurs potentiels Super U Eysines	4911	1973	2291	9176	3815	8144	21135
% détenteurs Carte U / clients zone	88%	88%	88%		17%	22%	
Clients détenteurs de la carte	4322	1736	2016	8075	649	1792	10515
Fréq moy mensuelle de visites / client	5	5	3,8		1,5	3,1	
Nombre de tickets détenteurs de la carte	21610	8682	7663	37954	973	5555	44481
Panier moyen en € des détenteurs de la carte U du magasin d'Eysines	95	65	65		98	99	
CA potentiel détenteurs de la carte U	2 052 941,38 €	564 297,85 €	498 064,53 €	3 115 303,76 €	95 341,69 €	549 897,41 €	3 760 542,86 €
Contribution au CA potentiel théorique des détenteurs de la carte	105%	114%	114%	108%	26%	32%	75%

Sur la base des apports des annexes, des calculs et des connaissances, la conclusion pouvait mettre en exergue la nécessité de cibler prioritairement la zone proche (potentiel CSP+, panier moyen et taux d'encartage).

1.3 Analyser les facteurs de fidélisation proposés par l'enseigne Super U et préciser la forme de la fidélité ainsi visée.

Le programme actuel de fidélisation repose sur une carte de fidélité qui permet de cumuler des euros et profiter de promotions temporaires. La récompense étant uniquement monétaire, il s'agit d'une fidélité comportementale.

L'intérêt de cette forme de fidélité étant limité, l'enseigne gagnerait à développer un volet plus attitudinal pour favoriser la réalisation des objectifs visés.

1.4 Apprécier la pertinence du positionnement du magasin Super U d'Eysines au regard des évolutions des attentes des consommateurs.

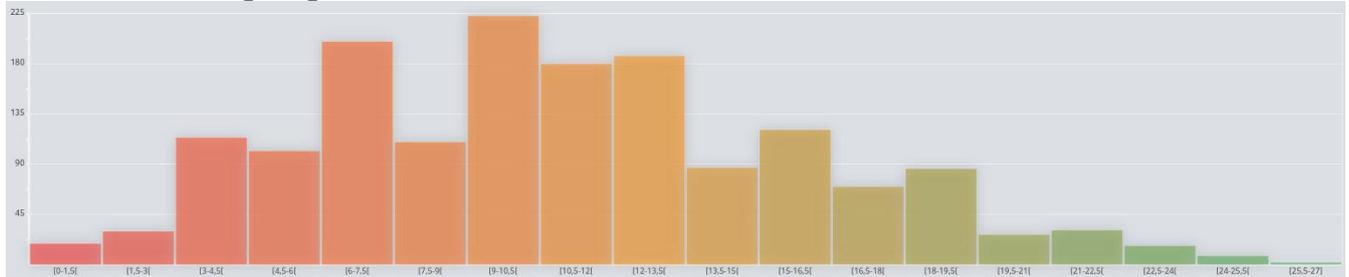
Le positionnement du point de vente (en cohérence avec celui du groupe Système U) se situe en milieu de gamme, avec des valeurs citoyennes (développement durable, soutien des producteurs locaux et transparence).

Le positionnement est pertinent car il permet d'éviter la confrontation directe avec les autres enseignes de la zone de chalandise, notamment les hard-discounters (guerre des prix).

En outre, il est cohérent avec les nouvelles attentes des consommateurs, notamment sur la réalisation de soi. Les besoins de digitalisation, conseil, « *reliance* » et rassurance peuvent aussi être satisfaits par le positionnement voulu par l'enseigne.

DOSSIER 2 : Évaluer la contribution du service « courseu.com » aux performances de l'unité commerciale

Éléments statistiques portant sur le dossier 2



Éléments de corrigé du dossier 2

2.1. Présenter les enjeux du drive pour le magasin Super U d'Eysines et formuler des recommandations pour améliorer les performances du service.

D'une manière générale, le service drive va permettre à l'enseigne :

- de réduire les coûts en mettant la livraison à la charge du consommateur,
- de suivre une des tendances du marché (multicanal),
- de générer des ventes complémentaires en unité commerciale physique,
- de répondre à une des attentes des consommateurs (numérique),
- d'augmenter le panier moyen,
- de fidéliser les clients par une offre de service large (omnicanal).

Néanmoins, des améliorations sont nécessaires pour améliorer les performances :

- commerciales (optimiser l'expérience client, livraison à domicile pour certaines catégories de clients, démarche de reliance),
- financières (meilleure gestion des stocks, synergie pour les investissements),
- sociales (nouvelle approche de la vente et du rôle de vendeur).

2.2. Montrer en quoi le site « coursesu.com » peut contribuer à améliorer l'efficacité du système d'information de gestion (SIG) du magasin Super U d'Eysines.

Le site CourseU.com peut contribuer à améliorer l'efficacité du SIG du Super U Eysines à 3 niveaux :

- La **collecte** de données (historique de navigation, listes d'achats sauvegardées, recettes consultées et/ou sauvegardées, promotions ou offres suivies sur le slider) va procurer des informations sur le comportement réel et non déclaratif des clients.
- Le **traitement** des données va permettre d'analyser le comportement des clients (ex : méthode RFM) et de comparer les comportements en unité physique et virtuelle afin de voir si les freins précédemment identifiés (ex : fraîcheur des produits) ont été levés.
- L'**exploitation** des données va permettre de proposer aux clients des offres adaptées à leur comportement passé, telles que les achats routiniers sur la page d'accueil (grâce à la fréquence), des produits complémentaires à ceux achetés ou de produits présents dans les recettes sauvegardées ou des actions de communication portant sur les produits précédemment identifiés et en fonction du profil du client (données personnelles, historique de navigation et d'achat...).

2.3. Mettre en évidence les intérêts du site « coursesu.com » et du concept « magasin à 360° » pour le Super U d'Eysines.

➔ **Intérêts des modifications du site « coursesu.com » :**

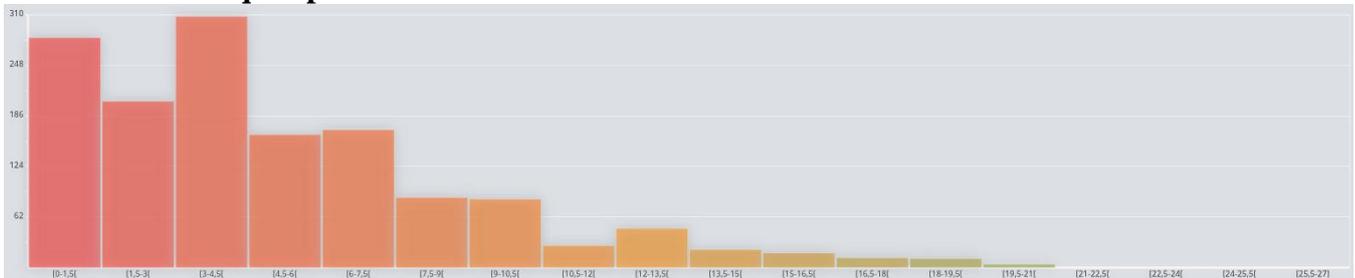
- Simplifier l'achat et gagner du temps pour améliorer l'expérience client
- Favoriser les achats d'impulsion pour augmenter le panier moyen
- Répondre aux attentes des acheteurs en ligne pour éliminer des freins à l'achat

➔ **Intérêts de l'innovation « magasin à 360° » :**

- Augmenter l'expérience client
- Favoriser les achats d'impulsion pour augmenter le panier moyen
- Répondre aux attentes des consommateurs et rassurer sur les conditions de production

DOSSIER 3 : Optimiser le merchandising du segment « Biscuits chocolatés »

Éléments statistiques portant sur le dossier 3



Éléments de corrigé du dossier 3

3.1 Analyser les performances commerciales générées par le segment « Biscuits chocolatés » (globalement et par référence). Préconiser et justifier des évolutions en termes de réallocation du linéaire.

Au vu des données fournies, des indicateurs devaient être calculés :

- Mètre linéaire développé ;
- % de linéaire développé ;
- Prix de vente hors taxe ;
- Marge, contribution à la marge et taux de marque ;
- CA par référence.

Les préconisations de réallocation du linéaire nécessitent de calculer les indices de sensibilité :

$$\text{Indice de sensibilité au chiffre d'affaires (IS CA)} = \frac{\% \text{ Chiffre d'affaires}}{\% \text{ Linéaire développé}} \times 100$$

$$\text{Indice de sensibilité à la marge (IS M)} = \frac{\% \text{ Marge}}{\% \text{ Linéaire développé}} \times 100$$

Une fois calculés, les indices permettent :

- d'interpréter la performance des produits dans le linéaire ;
- d'adapter les linéaires attribués aux produits aux ventes qu'ils réalisent ou au profit qu'ils dégagent.

Indice de sensibilité à la marge >1

Indice de sensibilité à la marge <1

Indice de sensibilité au CA >1	Le produit se vend bien et a une bonne marge. Pas assez présent en linéaire Augmenter le nombre de produits proposés	Le produit se vend bien mais peu rentable. Apprécier la faiblesse de la marge Produit d'appel
Indice de sensibilité au CA <1	Produit rentable mais se vendant peu Analyse plus approfondie pour en identifier les raisons	CA et marge trop faibles (analyse approfondie des raisons) Réallocation nécessaire pour optimiser d'autres références

Enfin, l'analyse pouvait être approfondie en calculant l'indice moyen, le linéaire préconisé et l'écart entre le merchandising actuel et optimal.

$$\text{Indice moyen de sensibilité} = \frac{IS_{CA} + IS_M}{2}$$

Linéaire préconisé = Indice moyen x linéaire actuel

3.2 Préciser les informations complémentaires à recueillir qui permettraient d'enrichir l'analyse précédente et en justifier l'intérêt

Pour mieux mesurer l'efficacité du linéaire, et envisager une réallocation plus efficace, les éléments suivants pourraient être intéressants :

- **Indicateurs liés au comportement face au linéaire** : indice de passage (même s'il permet plutôt de mesurer la qualité de l'emplacement du rayon), indice d'attention, indice de prise en main, indice d'achat, indice d'attractivité (indice d'achat/indice de passage). Ils permettent de mesurer l'attractivité du rayon et sa capacité à « convaincre » le client de passer à l'acte (d'achat).
- **Indicateurs liés à l'écoulement des marchandises** : coefficient de rotation, durée de rotation en jours. Ils permettent de mesurer l'efficacité du rayon en matière d'écoulement des stocks.

3.3 Proposer, au regard des attentes des consommateurs, les actions qui pourraient dynamiser les ventes du segment « Biscuits chocolatés ».

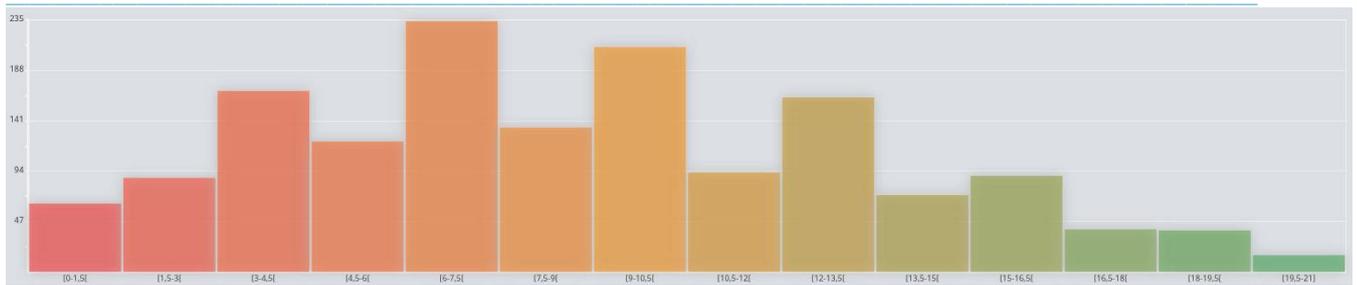
La proposition d'actions devait permettre de passer du merchandising de gestion au merchandising de séduction :

- Théâtralisation
- Opération commerciale (animation rayon)
- ILV/PLV (information)
- Mise en avant de produits labelliser
- Facilitation d'achat (réaffectation du linéaire)

D'autres propositions pertinentes pouvaient être acceptées.

DOSSIER 4 : Renforcer la communication de l'unité commerciale

Éléments statistiques portant sur le dossier 4



Éléments de corrigé du dossier 4

4.1 Présenter les conditions de succès de la présence du magasin Super U d'Eysines sur les réseaux sociaux.

Le traitement de la consigne devait aboutir à mettre en relation les conditions de réussite d'une communication sur les réseaux sociaux (au sens d'objectifs) avec les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

- Animer les pages créées sur les différents réseaux utilisés (mise à jour, réponse rapide, informations diverses, événements spécifiques) ;
- Établir un lien moins « commercial » avec les consommateurs (traçabilité des produits, conditions d'utilisation, recettes, libre expression des clients) ;
- Mise en place d'un lien, d'une « communauté », entre les consommateurs (création d'espaces d'échange entre consommateurs/clients) ;
- Recours à un *community manager* possible.

4.2. Justifier le choix de proposer aux clients de participer à l'atelier de cuisine.

L'atelier cuisine permet de proposer une expérience client nouvelle, polysensorielle, pour apprendre à utiliser les produits de manière valorisante.

Ce type d'opération répond à plusieurs motivations des clients : hédoniques (plaisir de cuisiner et déguster), oblatives (cadeau à offrir ou apprendre à cuisiner pour ses proches) et/ou d'auto-expression (devenir des utilisateurs experts, maîtriser des recettes nouvelles).

L'atelier permet également de mettre en avant des produits locaux avec un bon rapport qualité/prix ou des produits haut de gamme. Les réservations pourront être faites par la billetterie U, payées avec la carte U cadeau et des photos pourront être proposées en fin d'atelier.

4.3 Proposer des indicateurs pertinents pour mesurer l'efficacité de cette opération. Justifier les propositions réalisées.

Les indicateurs peuvent être regroupés en différentes catégories :

- **impact quantitatif direct** : fréquentation, taux de retour des sollicitations, chiffre d'affaires des ateliers, marges, score de fidélisation des ateliers... ;
- **impact quantitatif indirect** sur les clients des ateliers : hausse de leur fréquence de visite, de leur panier moyen, de leur contribution au CA (tout ceci plus facile à mesurer pour les détenteurs de la carte U), de leurs achats des produits utilisés, de leur taux de détention de la carte, taux de rachat (du service « atelier »)... ;
- **impact quantitatif indirect** sur les produits utilisés au cours des ateliers : hausse des ventes, du taux de contribution... ;
- **impact qualitatif** : taux de notoriété des ateliers, qualité perçue des produits, des ateliers, de l'enseigne...

II.2.4. Commentaires du jury

II.2.4.1. Sur le fond

Premier dossier :

Certains candidats ont consacré un temps important à ce dossier au risque de ne pas terminer le travail proposé. Le diagnostic a très souvent investi les champs du management stratégique et a occulté la dimension commerciale qui était souhaitée. La structure est parfois trop sommaire et se cantonne à une présentation des éléments sous forme de liste (effet catalogue) sans recherche d'analyse.

La démarche de diagnostic commercial de l'unité commerciale n'était que très peu étayée par des données chiffrées. En outre, les membres du jury ont relevé que les principes fondamentaux de gestion ne sont pas toujours acquis. Les questions d'analyse quantitatives qui mobilisaient les concepts le chiffre d'affaires potentiel théorique et de chiffre d'affaires réalisé par les détenteurs de la carte sont rarement justes (des données mal prises en compte : évasion, captation...). Peu de candidats ont une démarche aboutie. Pour rappel, ces notions font partie du socle fondamental de connaissances d'un professeur dispensant des enseignants en mercatique.

Les concepts de fidélisation et de positionnement sont souvent mal maîtrisés aboutissant à des non-sens voire à des absences de traitement de la notion.

Deuxième dossier :

La question portant sur la notion d'enjeux a été mal appréciée par de nombreux candidats attestant d'une lecture trop rapide des attendus des consignes et/ou d'une maîtrise approximative de ces notions. En contrepartie, le jury a trouvé dans les copies des avantages.

Bien que le concept du Système d'information de gestion soit abordé dans de nombreuses copies, la retranscription de la notion par les candidats dans les copies reste plus floue voire limitée.

Pour rappel, un système d'information est l'ensemble des ressources (matériels, logiciels, données, procédures, humains, ...) structurés pour acquérir, traiter, mémoriser, transmettre et rendre disponible l'information (sous forme de données, textes, sons, images, ...) dans et entre les organisations. »² Il était donc attendu des candidats qu'ils puissent structurer au minimum leurs réponses sur la base des 3 étapes fondamentales que sont la collecte, le traitement et l'exploitation.

Troisième dossier :

Le marchandisage de gestion n'est pas bien maîtrisé par les candidats. Les calculs d'indicateurs : les notions de « linéaire au sol, linéaire développé et facing » sont mal connues, certaines copies ne présentent aucun calcul, les indices de sensibilité sont rarement calculés. De fait, les préconisations opérationnelles de réallocation de linéaires sont rares et peu pertinentes. Elles sont généralement remplacées par des changements de niveaux.

Enfin, les indicateurs complémentaires et suggestions d'actions sont listés sans justification.

Quatrième dossier :

« Les conditions de réussite » de la présence du magasin d'Eysines sur les réseaux sociaux sont remplacées par « les avantages » ou « les intérêts » d'y être. De fait, ce glissement sémantique n'a pas permis aux candidats de répondre de manière satisfaisante à la question posée.

Les justifications de participer aux ateliers de cuisine sont dans l'ensemble bien traitées.

² Robert Reix, Systèmes d'information et management des organisations, Éditions Vuibert, First edition in 1995, 367 pages

Les indicateurs de performance de l'animation sont peu précis, voire fantaisistes. Cette dernière question aurait mérité de trouver une réponse plus structurée et un cadre opérationnel plus pertinent.

De façon générale, il est regrettable que :

- les questions ne soient pas toujours bien lues (réponses partielles ou hors sujet) ;
- les candidats se limitent à reprendre les éléments figurant dans les annexes sans les analyser ;
- les réponses données ne soient pas davantage structurées, justifiées et argumentées ;
- certaines parties aient été traitées partiellement, voire pas du tout ;
- beaucoup de candidats ne maîtrisent pas suffisamment les méthodes et les outils leur permettant d'effectuer les analyses nécessaires (diagnostic, argumentaire, outils de gestion, techniques du commerce international, démarchage...).

Au final, de trop nombreux candidats affichent des lacunes importantes aussi bien en termes de méthodologie qu'au niveau des concepts, pourtant fondamentaux. Cela est particulièrement gênant pour des candidats se présentant à un concours de l'enseignement.

II.2.4.2. Sur la forme

La profession d'enseignant requiert un certain nombre d'aptitudes que le jury a tenu à valoriser :

- la clarté de la présentation de la copie ;
- la logique de la démonstration et des explications ;
- la maîtrise de la langue française, de l'orthographe et de la syntaxe.

Ces qualités peuvent être observées dans certaines copies bien présentées :

- des présentations sous forme de tableaux sont utilisées opportunément afin de rendre la structure plus apparente ;
- les réponses sont rédigées et argumentées ;
- les arguments destinés à répondre avec précision à la question posée sont organisés de façon rigoureuse.

Cependant, le jury déplore :

- l'absence de structuration, de clarté et de précision du propos et de maîtrise de la langue française ;
- le manque de soin de certaines copies dont l'écriture est parfois illisible ;
- des questions parfois traitées dans le désordre, sans numérotation, ou regroupées ;
- une orthographe médiocre voire déplorable pour certaines copies.

II.2.5. Conseils aux candidats

II.2.5.1 Conseils portant sur le fond

Le candidat doit être capable :

- d'analyser et interpréter une situation organisationnelle dans son contexte ;
- de repérer et d'analyser les verbes d'action utilisés dans le questionnement ;
- de maîtriser les concepts, les outils et les démarches requis pour résoudre un problème de gestion en prenant en compte les contraintes internes et externes à l'organisation étudiée ;

- de justifier les choix méthodologiques, apprécier leur impact sur les résultats obtenus, démontrer une prise de recul quant à la mise en œuvre des démarches ;
- de mettre en perspective les problèmes traités et les résultats obtenus dans un cadre temporel, organisationnel et sociétal global.

Le candidat doit par ailleurs :

- maîtriser et mobiliser tous les champs de connaissances théoriques des sciences de gestion, du management des organisations et des systèmes d'information de gestion ;
- prendre du recul et analyser les problématiques dans leur dimension professionnelle ;
- bien cerner les questions posées et la documentation fournie pour éviter le hors sujet ;
- éviter la « récitation » de cours sans réelle adaptation à la question posée ;
- identifier les différents niveaux d'analyse du cas ;
- s'efforcer d'effectuer les calculs demandés, pertinents pour illustrer et argumenter (calculs et commentaires) ;
- présenter des réponses structurées et en lien avec la réalité professionnelle ;
- utiliser un vocabulaire technique et adapté ;
- citer et exploiter les auteurs à bon escient (les références ne sont pas toujours citées de manière opportune) ;
- adapter ses réponses au contexte du sujet ;
- éviter l'énumération des éléments donnés dans les annexes mais privilégier une approche analytique.

II.2.5.2 Conseils portant sur la forme

Les candidats doivent s'efforcer de suivre les conseils suivants :

- l'introduction, les transitions et les conclusions ne sont pas exigées. Cependant, elles peuvent servir la structuration du propos, à condition de rester succinctes ;
- la gestion du temps doit être considérée comme essentielle afin de traiter la totalité des questions du sujet ;
- la présentation de la copie doit être soignée (aérer la copie, numéroter les pages et les questions clairement) ;
- l'écriture doit rester lisible, y compris en fin de devoir ;
- la paraphrase doit être proscrite, même si quelques citations présentées entre des guillemets peuvent être opportunes ;
- l'orthographe et la syntaxe doivent être soignées (éviter les abréviations, favoriser un style concis, des phrases complètes, un registre de langue relativement soutenu...) ;
- les réponses doivent être structurées, et ce, de manière apparente, en mettant en évidence les éléments essentiels du raisonnement (soulignement des mots clés, présentation sous forme de tableau, titres et sous-titres...) ;
- l'usage des tableaux, souvent utile à la structuration du propos, ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses.

II.2.5.3. Conseils généraux

Pour réussir cette épreuve, le candidat doit :

- analyser et s'appropriier les programmes des classes de première et terminale STMG ainsi que les référentiels des BTS du secteur commercial (MUC, NRC jusqu'à la session 2018 et NDRC

à partir de 2019 mais aussi CI) ;

- lire attentivement le contexte, les mises en situation et les annexes pour appréhender et s'imprégner de l'environnement stratégique et mercatique du sujet afin de mieux répondre au questionnement ;
- après une première lecture, avoir une vision globale des travaux à réaliser afin d'apprécier le temps à y consacrer ;
- apprendre à gérer son temps afin de traiter de façon efficace tous les travaux demandés ;
- pour chaque dossier, bien repérer les annexes nécessaires à une étude approfondie. Il convient d'exploiter la documentation jointe en sélectionnant les informations pertinentes ;
- rechercher les mots-clés, les comprendre avant de répondre aux questions ;
- adapter les apports théoriques au contexte de l'entreprise ;
- approfondir, justifier, argumenter les réponses ;
- contrôler la fiabilité et la vraisemblance des résultats ;
- faire preuve de qualités rédactionnelles, de rigueur et soigner l'expression écrite, la syntaxe, la grammaire, et la graphie, pré requis nécessaires au métier d'enseignant.

II. 2.6. Conclusion

La réussite à cette épreuve nécessite des connaissances solides dans le domaine de l'économie, du droit, du management des organisations et du marketing. Il convient à ce titre de discerner les champs disciplinaires liés à la démarche marketing et ceux liés à la démarche de management stratégique. La dimension didactique et pédagogique doit être aussi présente à toutes les étapes de la démarche de résolution du problème proposé. Cette dimension didactique et pédagogique se traduit par la clarté des explications, la cohérence des argumentations, la progressivité des notions abordées. Une préparation sérieuse passe par l'appropriation des démarches spécifiques à l'enseignement technologique, dont l'étude de cas est une composante importante. Elle suppose des capacités de transposition des situations vécues ou observées en entreprise dans le domaine de la formation initiale ou continue. Un entraînement à cet exercice proposé à divers niveaux peut contribuer aussi à la réussite au concours.

III. ÉPREUVES D'ADMISSION.

Les épreuves d'admission évaluent la capacité du candidat à élaborer une activité pédagogique à destination des élèves, à investir une situation d'enseignement en tant que futur professeur et à maîtriser des gestes techniques et professionnels.

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

Le principe de l'évaluation des candidats sur leur capacité à transmettre et faire partager les valeurs et principes de la République ainsi que l'ensemble des dispositions de la Charte de laïcité a été renforcé depuis la session 2015 : des éléments de contexte des situations professionnelles fournies aux candidats dans le cadre de l'épreuve de mise en situation professionnelle ainsi que les questions posées lors de l'entretien dans le cadre de l'épreuve sur dossier avaient ainsi, entre autres, pour objectifs de mesurer la perception par les candidats des enjeux des pratiques de laïcité et de citoyenneté dans le cadre de leur futur métier.

III.1. L'épreuve de mise en situation professionnelle

III.1.1 Rappel de la définition de l'épreuve et de son déroulement

L'épreuve (coefficient 2) consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, **sur l'économie, le droit ou le management des organisations**. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que les éléments de contexte relatifs aux élèves.

Le candidat prépare sa séquence pédagogique en loge durant 3 heures.

Sa prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 30 minutes maximum d'exposé ininterrompu de sa séquence pédagogique,
- 30 minutes d'entretien avec le jury pendant lequel le candidat est interrogé sur sa démarche, ses choix pédagogiques et sur certains points de sa présentation.

Le candidat est évalué sur sa **professionnalité**, c'est-à-dire sur sa capacité à appréhender des situations professionnelles, à établir une transposition didactique et pédagogique adaptée au public et au niveau de classe, à prendre du recul, à proposer une évaluation, à travailler en équipe (collaboration avec les membres de l'équipe éducative), à prendre en compte les contraintes de fonctionnement de l'établissement et sur sa capacité à transmettre les valeurs de la République.

En fonction du choix effectué par la candidate ou le candidat avant le démarrage de la préparation, un sujet de droit, d'économie ou de management lui est remis. Le sujet précise explicitement le thème et le niveau de la séquence pédagogique attendue, ainsi que le contexte dans lequel se déroulera cette séquence (par exemple nature de l'établissement, nombre d'élèves, place de la séquence dans le déroulement de l'année, possibilité d'accès à des postes informatiques, etc.).

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels

scolaires). Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin, aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel du candidat.

III.1.2 Éléments statistiques portant sur l'épreuve

Épreuve de mise en situation professionnelle	2015	2016	2017	2018
Nombre de candidats admissibles (Capet)	190	171	192	154
Nombre de candidats admissibles (Cafep)		21	30	22
Nombre de candidats présents (Capet)	184	156	160	140
Nombre de candidats présents (Cafep)		20	25	21
Note la plus haute (/20)	1	1	2	2
Note la plus basse (/20)	20	20	20	20
Moyenne (/20) (Capet)	10,5	10,54	10,83	10,63
Moyenne (/20) (Cafep)		12,30	12,32	12,71
Moyenne des admis (/20) (Capet)		13,88	14,64	13,8
Moyenne des admis (/20) (Cafep)		15,13	16	17,3

REPARTITION DES NOTES

Notes	CAPET	CAFEP
N < 05	9,29%	14,3%
05 <= N < 08	20%	4,8%
08 <= N < 10	10%	4,8%
10 <= N < 12	18,57%	9,5%
N >=12	42,14%	66,7%
Total	100%	

Répartition des sujets

Candidats interrogés en...	Management des organisations	Economie	Droit
Nombre	73	50	38
%	52,14%	35,71%	27,14%

III.1.3 Observations et conseils des membres du jury concernant l'épreuve

III.1.3.1 La préparation de l'épreuve par les candidats

Globalement, les membres du jury ont pu observer qu'en général les candidats s'étaient préparés à l'épreuve du concours avec sérieux.

Concernant la préparation en loge proprement dite, les candidats ont exploité leur temps de manière efficiente en complétant des outils et des supports de communication qu'ils avaient au préalable élaborés afin de structurer la présentation de leur démarche pédagogique. Certains candidats cependant s'enferment dans le recours à de tels instruments pré-formatés, sans que n'y apparaisse une réelle plus-value dans leur présentation. L'utilisation d'un tel cadre ne doit pas dispenser les candidats de la nécessaire justification de leurs choix didactiques et pédagogiques.

III.1.3.2 Le déroulement de l'épreuve

a) L'exposé

Sur la forme

La présentation de son cursus par le candidat, empiète sur le temps d'exposé et n'est pas valorisée en elle-même. Elle n'est ni souhaitable ni même opportune. Si le candidat fait le choix de

consacrer du temps à son parcours antérieur, celui-ci doit être raisonnablement cantonné à une ou deux minutes. L'exposé d'une expérience professionnelle dans les métiers de l'éducation n'est utile que s'il amène le candidat à illustrer de manière pertinente sa présentation, et ne saurait dans tous les cas être, à lui seul, une justification à la démarche choisie.

Par ailleurs, il est important de noter que le candidat doit focaliser davantage sa présentation sur la démarche suivie dans la construction du cours plutôt que sur le cours lui-même. Le candidat doit exposer le cheminement intellectuel qui l'a conduit à opérer certains choix didactiques et pédagogiques.

L'exigence de structuration de l'exposé oral est la plus souvent respectée. Cependant, cette structuration peut sembler superficielle lorsqu'elle est prédéterminée par une trame standard. Lorsque ces « plans types » sont combinés à l'utilisation trop systématique d'un manuel, cela ne fait pas illusion : la justification de la démarche devient artificielle voire impossible pour le candidat qui ne s'est pas réellement approprié les principes de cet exercice essentiel pour un enseignant.

Certains candidats présentent des insuffisances syntaxiques à l'oral ou ne s'astreignent pas suffisamment à la mise en œuvre essentielle d'un langage soutenu. La posture de l'enseignant et la transmission des connaissances exigent en effet un langage adapté.

Sur le fond

Les intentions pédagogiques font en général l'objet d'une volonté affichée de justification. Pourtant, dans de nombreux cas, celles-ci ne sont pas suffisamment approfondies sur le fond et ne reposent pas toujours sur une analyse précise et exhaustive du contexte proposé par le sujet.

Certains concepts pédagogiques sont annoncés plus que réellement maîtrisés. On peut citer par exemple la démarche OAC (observation, analyse, conceptualisation) ou encore les différentes formes d'évaluation. Un manque de recul quant à leur emploi est régulièrement observé. Le jury attend du candidat une réflexion personnelle étayée par des concepts pédagogiques maîtrisés.

Le sens de la démarche n'apparaît donc pas toujours. Une suite de documents et de questions ne remplace pas une démarche pédagogique et didactique construite. Assez souvent les candidats choisissent de débiter leur exposé par le rappel du contexte donné, sans que cela soit réellement nécessaire : les membres du jury connaissent bien évidemment ces contextes, et il est inutile de leur rappeler. Une utilisation plus pertinente des contextes consisterait à les intégrer dans la présentation de la séquence pédagogique elle-même. Ils pourraient ainsi servir à justifier tels ou tels choix retenus. De plus dans la mesure où les contextes proposés dans les sujets ont une dimension nécessairement spéculative (comme tout contexte en prise directe avec la réalité), il pourrait être intéressant pour les candidats de poser plusieurs hypothèses préalables à la recherche de solutions. L'attitude inverse peut amener à s'enfermer dans des certitudes maladroites.

Les transversalités sont évoquées de manière très artificielle. La plupart du temps, les candidats se contentent de remarquer les liens existant entre les différents référentiels, sans que cela ne débouche

sur la moindre réflexion. Les transversalités sont trop peu mises en relation avec le contexte et avec les matières enseignées par le professeur.

Si les savoirs sont pour certains candidats convenablement maîtrisés, il est à regretter que pour d'autres, les connaissances théoriques de base soient insuffisantes. La maîtrise des notions est fondamentale tant sur le plan disciplinaire que pédagogique. Il s'agit d'un préalable indispensable à la transmission des connaissances. Des lacunes ont également été constatées sur le fonctionnement du système éducatif (méconnaissance des référentiels, des épreuves certificatives...).

L'évaluation est insuffisamment prise en compte dans la préparation des séquences. Les propositions dans ce domaine ne sont pas suffisamment précisées et reliées à la didactique déployée par ailleurs.

L'ordinateur peut être utilisé pour présenter la séquence pédagogique s'il est mis au service de la communication. Son utilisation ne doit en aucun cas être systématisée. Les solutions numériques mobilisées doivent rester simples afin de prévenir les dysfonctionnements éventuels mais elles doivent surtout être mises en œuvre dans un objectif réfléchi d'amélioration des apprentissages. Une présentation sur papier, rigoureuse, adaptée et construite, peut constituer un très bon outil de communication.

Il semble que certains supports attractifs pour les élèves/étudiants soient connus par les candidats et pourtant peu mobilisés dans les préparations de séquence. Le jury les invite à ne pas renoncer à la mobilisation d'un support numérique qui serait inaccessible lors de l'épreuve orale : ce document/support peut, en effet, être correctement présenté au travers d'une description précise et d'une ébauche visuelle.

La diffusion de tout ou partie d'un support vidéo est par ailleurs inutile et chronophage. Il est préférable que le candidat précise son contenu et l'intérêt de son exploitation dans la séquence pédagogique et qu'il propose une grille d'analyse aux élèves/étudiants. Enfin, il est important que la mobilisation des supports numériques soit justifiée par d'autres arguments que le fait de récompenser, ou de faire plaisir aux élèves/étudiants.

L'utilisation de manuels pallie souvent l'impossibilité de se connecter à l'internet pendant le temps de préparation, ce qui est compréhensible. Cependant, s'il est possible de sélectionner un ou deux documents dans un ouvrage, il est indispensable de bâtir un questionnement et une trame de séquence personnels, et il est indispensable de toujours être capable de justifier les choix retenus. D'autre part, le manuel ne saurait être le seul support pédagogique envisagé.

Les présentations insistent la plupart du temps sur le rôle et les tâches effectuées par l'enseignant, ce qui bien évidemment essentiels, mais rares sont les exposés, où une réflexion similaire porte sur le travail des élèves. Ces derniers paraissent ainsi parfois sinon absents, du moins à une place secondaire lors de l'exposé des candidats.

Si un découpage précis du temps consacré à chaque activité est le plus souvent proposé dans la présentation des séquences, la difficulté à rester réaliste par rapport au contexte, ainsi que la minimisation de certaines difficultés, témoignent encore d'un manque de recul important de la part de nombreux candidats.

Les fautes de syntaxe, d'orthographe ou de grammaire sont à proscrire dans les documents de présentation de la séquence, quelle que soit leur forme.

Enfin, le jury rappelle que le candidat dispose d'un temps de présentation de 30 minutes ; il l'invite à l'utiliser pleinement afin de valoriser l'ensemble de ses compétences.

b) L'entretien

Certains entretiens sont très constructifs et d'un excellent niveau de réflexion pédagogique.

On note que les qualités d'écoute manifestées par certains candidats sont déterminantes dans la richesse de cet entretien.

Cependant, plusieurs écueils sont à éviter :

- Certains candidats, en restant attachés à leurs représentations personnelles de départ, ne témoignent pas d'une ouverture d'esprit suffisante. Ils ne profitent alors pas des opportunités offertes par le questionnement du jury. Il n'est pas réhivitoire de ne pas se remettre en cause lors de l'entretien, mais a contrario, il est nécessaire d'être capable de justifier et de défendre les solutions préconisées lors de l'exposé. Un équilibre doit être trouvé entre une nécessaire adaptabilité et la défense des choix retenus.
- Si la bienveillance est nécessaire auprès des élèves/étudiants, il ne faudrait pas oublier que les professeurs doivent incarner une certaine autorité. L'idéalisation de la relation avec les élèves doit être évitée.
- Quelques candidats ont des difficultés à gérer leur stress, ce qui peut affecter la qualité de la communication. A l'inverse, d'autres réussissent à dépasser cette contrainte et à témoigner de leur enthousiasme pour le métier. Cela valorise leur prestation.

c) Conclusion

- Les prestations qui ne sont pas satisfaisantes se limitent à une présentation de séquence sans que soient explicités et justifiés les méthodes, les intentions et les choix pédagogiques. Les ressources présentées sont parfois insuffisamment exploitées. Les transversalités avec les autres matières sont parfois trop sommairement évoquées, voire carrément omises.
- Le jury apprécie les exposés clairement structurés et argumentés. Ces exposés doivent répondre à l'ensemble des attentes de l'épreuve : définition des objectifs pédagogiques, place de la séquence dans la progression pédagogique, déroulement envisagé de la séquence, supports et outils utilisés (notamment numériques), propositions affinées en matière d'évaluation, transversalités possibles avec les autres enseignements...
- La promotion des valeurs de la République suppose une réflexion personnelle préalable nourrie, afin que le professeur puisse intégrer plus naturellement ces valeurs dans sa pratique pédagogique.

III.1.4 Recommandations aux candidats pour la préparation de l'épreuve

- Les candidats doivent bien connaître les référentiels et les programmes, les savoirs et les compétences associés ainsi que le nombre d'heures affecté à l'enseignement de chaque discipline. Ils doivent aussi connaître les épreuves de certification, ainsi que l'ensemble des règles de fonctionnement du système éducatif. De même, les candidats doivent se tenir informés de l'actualité et veiller à actualiser régulièrement leurs connaissances. Des lectures sur les expérimentations pédagogiques ne peuvent qu'être profitables.
- Une excellente maîtrise de la langue française est indispensable : il est fondamental de soigner la syntaxe et d'éviter les expressions familières.
- Les candidats doivent rester concentrés sur l'objectif de présentation de leur séquence et éviter de perdre du temps à présenter leur parcours personnel.
- L'observation de classes de niveaux différents et les échanges avec les membres des équipes pédagogiques permettent de mieux appréhender la nécessaire diversité des choix pédagogiques et les différentes modalités d'organisation du travail de la classe.
- Les candidats avec une expérience professionnelle peuvent la mettre à profit dans l'exploitation de leur séquence si cela est pertinent. Une expérience d'enseignement qui ne correspond pas au contexte du sujet, doit impérativement être transposée.
- Chaque élément du contexte doit faire l'objet d'une analyse fine. La diversité des profils d'élèves doit impérativement être considérée afin de permettre qu'une différenciation des apprentissages sous-tende l'ensemble des propositions didactiques et pédagogiques.
- Les transversalités doivent être abordées de manière plus concrète en mettant en valeur le travail collaboratif de l'équipe pédagogique. Les candidats peuvent par exemple proposer des exemples de mises en situation transversales et être capables de les expliciter.
- Les candidats doivent faire preuve de recul lorsqu'ils font le choix de recourir à un ou plusieurs manuels dans leur préparation de séquence. S'ils offrent un accès aisé à certains documents de référence, ils ne doivent en aucun cas se substituer à la réflexion du candidat. D'autre part le manuel ne saurait être le support pédagogique exclusif de la séance.
- Tous les éléments de la séquence proposée doivent s'imbriquer de manière à offrir une cohérence globale, limpide pour les élèves, et donc pour le jury.
- Les candidats doivent s'interroger sur les thématiques didactiques et pédagogiques telles que la place accordée à l'écrit et au numérique, la gestion de l'hétérogénéité des classes, l'évaluation par compétences...
- La deuxième partie de l'épreuve consiste en un entretien. Il faut donc se préparer à partager une réflexion avec le jury, ce qui suppose une analyse critique. Il est donc important de veiller à pratiquer une écoute active, à adopter une posture réflexive ainsi qu'à développer des arguments pertinents et convaincants.
- Les candidats doivent faire preuve de curiosité, de créativité et d'ouverture d'esprit. L'exercice au quotidien du métier d'enseignant implique une certaine agilité.
- Il est vivement conseillé aux candidats de suivre une préparation sérieuse et de se soumettre à des entraînements.

III.2. L'épreuve sur dossier

III.2.1. Définition et déroulement de l'épreuve sur dossier

Définition de l'épreuve (coefficient 2) :

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat. Le dossier doit être déposé au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission. Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Durée de l'épreuve :

- Durée de préparation : deux heures ;
- Durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ;

Déroulement de l'épreuve.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société). En effet, l'évaluation de l'aptitude des futurs enseignants à transmettre les valeurs et les principes de la République et à s'approprier la dimension civique de leur enseignement trouve plus particulièrement sa place dans le cadre de l'épreuve sur dossier.

Aucune réponse type n'est attendue aux questions posées. La commission d'interrogation évalue la qualité de la réflexion personnelle du candidat, ainsi que sa compréhension du fonctionnement d'un établissement scolaire et son adhésion aux valeurs de la République et à la charte de laïcité.

III.2.2 Éléments statistiques

Épreuve sur dossier	2015	2016	2017	2018
Nombre de candidats admissibles (Capet)	190	171	192	154
Nombre de candidats admissibles (Cafep)		21	30	22
Nombre de candidats présents (Capet)	184	154	159	140
Nombre de candidats présents (Cafep)		19	25	21
Note la plus haute (/20)	1	1	20	20
Note la plus basse (/20)	20	20	2	2
Moyenne (/20) (Capet)	10,7	11,03	10,62	10,21
Moyenne (/20) (Cafep)		12	12,2	12,10
Moyenne des admis (/20) (Capet)		14,39	14,35	13,57
Moyenne des admis (/20) (Cafep)		14,25	16	15,4

Notes	CAPET	CAFEP
N < 05	12,14%	4,8%
05 <= N < 08	20,71%	19%
08 <= N < 10	13,57%	4,8%
10 <= N < 12	9,29%	9,5%
N >=12	44,29%	61,9%
Total	100%	

III.2.3 Observations des membres du jury

Déroulement de l'épreuve

Concernant le déroulement de l'épreuve, une proportion importante de candidats n'exploite pas le temps de 30 minutes qui lui est proposé, la durée moyenne des exposés étant de 15 à 20 minutes (10 minutes étant la durée la plus courte observée).

La plupart des candidats a présenté un exposé oral convenablement structuré.

Les objectifs de l'épreuve

Les objectifs de transposition didactique de l'épreuve ne sont pas toujours respectés. Cependant des candidats ont tendance à présenter le déroulement d'une séquence pédagogique, ce qui ne correspond pas aux attentes de l'épreuve.

L'importance de la composition du dossier

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support à l'élaboration du sujet par le jury. Sa composition, d'environ 10 pages (hors annexes), conditionne la possibilité pour le jury de proposer un sujet accessible pour le candidat et conforme aux attentes de l'épreuve.

La plupart des candidats ont respecté la contrainte de dix pages hors annexes.

Néanmoins, de nombreux dossiers rendent difficiles une transposition didactique pour les motifs suivants :

- dossiers pauvres en contenu,

- dossiers portant sur une thématique trop spécifique limitant la diversité du champ des transpositions didactiques : le dossier se limite à une seule thématique (par exemple annexes portant exclusivement sur le prix, la communication)

La composition des dossiers est un point d'appui important pour proposer une bonne exploitation didactique. Ceux qui ont bien réussi l'épreuve se sont appuyés sur des dossiers riches et des annexes exploitables. Par contre, certains candidats restent trop souvent prisonniers de la problématique de leur dossier et ont des difficultés à sélectionner les informations pertinentes pour répondre au sujet proposé.

La transposition didactique

Concernant la production de la ressource pédagogique ou du support d'évaluation, si quelques candidats ont fait des propositions remarquables, d'autres ont eu des difficultés à lire, comprendre les extraits de programme et de référentiel mais aussi à respecter le cadre du sujet. Les candidats ne présentent trop souvent qu'une exploitation pédagogique d'un ensemble de documents sans la replacer dans une progression annuelle, ni à l'intérieur d'une séquence plus globale (TD, cours, évaluation,...). Le candidat doit absolument préciser ses objectifs pédagogiques sans pour autant reprendre les finalités de l'extrait du référentiel.

Certains candidats éprouvent des difficultés à « calibrer » leur séance en fonction de l'extrait du référentiel proposé (soit il cherche à tout utiliser, soit insuffisamment).

Les acquis, les besoins et la diversité des élèves sont souvent négligés.

De la même manière le recours à l'outil numérique est évoqué mais insuffisamment justifié.

La maîtrise des connaissances

Pour un certain nombre de candidats, le jury constate une méconnaissance du programme de 1^{ère} STMG en Sciences De Gestion. Des lacunes importantes sur des connaissances de base liées à la spécialité nuisent à la didactisation.

Les réponses sur la posture de l'enseignant sont trop souvent stéréotypées. Les valeurs de la République sont dans l'ensemble assez bien intégrées.

III.2.4 Conseils du jury aux candidats.

Pour la composition du dossier

Le candidat doit rédiger un dossier de dix pages hors annexes exploitables dans le cadre d'une production pédagogique.

Le dossier servant de support à l'épreuve doit permettre au candidat de produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation pertinent pendant son temps de préparation.

Il est aussi conseillé aux candidats de ne pas restreindre leur dossier à une utilisation exclusive sur un thème donné mais donner le choix au jury en abordant plusieurs thématiques.

Durant l'exposé du candidat à partir du dossier (30 mn)

Le candidat doit tirer pleinement parti des 30 minutes allouées à l'exposé.

Sur la forme :

Le jury conseille aux candidats de ne pas se présenter.

La présentation de l'exposé doit être structurée et le plan annoncé. Une conclusion serait souhaitable au terme de l'exposé.

La production élaborée ne doit pas faire l'objet d'une description mais doit être clairement matérialisée et présentée au jury.

Le candidat doit apporter un soin particulier au document réalisé (propreté et clarté du document, utilisation de couleurs, orthographe...).

Les documents doivent être parfois remaniés pour répondre à un objectif clairement identifié, voire à un sous-objectif

Sur le fond :

Pour répondre au sujet posé par le jury, le candidat doit, pendant sa préparation, choisir dans son dossier le ou les éléments qu'il souhaite exploiter, justifier ses choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin des transversalités et des modalités d'évaluations.

Il ne s'agit pas de présenter un cours, une leçon mais de didactiser c'est-à-dire faire le lien entre la situation de l'entreprise d'une part, le contexte et les conditions de l'enseignement proposés par le sujet ainsi que l'extrait de référentiel, d'autre part.

Par conséquent, le candidat :

- doit être particulièrement attentif à l'extrait du référentiel fourni pour didactiser sa situation,
- peut faire le choix de ne pas traiter tous les savoirs ou compétences proposés (néanmoins, dans cette éventualité, une justification est nécessaire),
- ne doit pas hésiter à évoquer des ressources complémentaires qu'il pourrait mobiliser.

Il est absolument nécessaire que le candidat consacre la majeure partie de cet exposé à la transposition didactique qu'il propose. Cette transposition didactique doit s'appuyer sur le traitement et/ou le retraitement de l'information.

Les outils numériques à disposition des enseignants (tableaux interactifs, classe nomade, tablettes...) doivent être connus et leur utilisation envisagée.

Rappel aux candidats : Seul le dossier proposé au jury par le candidat peut servir de base pour la transposition didactique. Il est conseillé aux candidats de se munir d'une copie du dossier non annotée pour préparer la didactisation. La limite d'une dizaine de pages doit être respectée.

Lors de l'entretien (30 min)

Les membres du jury conseillent aux candidats une meilleure écoute et prise en compte des questions posées. Il est également nécessaire de faire preuve de conviction et de justifier ses choix (argumentation).

Les candidats doivent :

- prendre connaissance des programmes des différents enseignements de sciences de gestion en première STMG et de mercatique en terminale STMG, et des référentiels des enseignements professionnels en STS MUC, NRC, CI dans lesquels ils sont susceptibles d'intervenir. Le niveau de la classe de première est trop souvent négligé.
- s'attendre à ce que le jury demande de justifier les choix opérés et de proposer des alternatives,
- anticiper des questions liées à la gestion de la classe (contraintes matérielles, gestion de la salle, du temps, création de groupe...),
- maîtriser les notions fondamentales et le vocabulaire de l'option choisie,
- connaître le fonctionnement de l'institution notamment les partenaires susceptibles d'apporter un soutien au professeur,
- être conscients de l'importance du respect des valeurs de la République en tant que fonctionnaire et citoyen.

Par ailleurs, le jury attire l'attention des candidats sur les points suivants :

- le candidat doit adopter une communication dynamique,
- l'observation de séance dans un établissement est conseillée pour prendre la mesure de l'exercice du métier d'enseignant.
- l'importance de s'entraîner à une présentation orale dans le temps alloué.

ANNEXES

Annexe 1 : Définition des épreuves

Textes de référence : arrêté du 19/04/2013 modifié par l'arrêté du 24/07/2013

A. — Épreuves d'admissibilité

1° Composition de sciences de gestion.

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

2° Épreuve de synthèse.

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et à leurs prolongements économiques et juridiques.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

B. — Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° Épreuve de mise en situation professionnelle.

Durée de préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient : 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient : 2.

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Annexe 2 : Programme du concours

Session 2018

Options :

- Communication, organisation et gestion des ressources humaines
- Comptabilité et finance
- Marketing
- Informatique et systèmes d'information
- Gestion des activités touristiques

Concours externe

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

Les programmes de référence sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les textes législatifs et réglementaires de référence sont ceux en vigueur au 31 décembre de l'année précédant celle du concours.

1. Droit

A - Thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau M1

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

2. Économie générale

A - Thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau M1.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière
- La régulation de l'économie mondiale

3. Management des organisations

A - Thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau M1.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- L'entrepreneuriat et le management
- Le développement stratégique
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances

4. Sciences de gestion

A - Programme commun à toutes les options

Les thèmes du programme de Sciences de gestion en classe de première « sciences et technologies du management et de la gestion » traités au niveau M1.

B – Programmes spécifiques à chacune des options

1. Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » dans la spécialité « ressources humaines et communication », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « assistant de manager », traités au niveau M1.

2. Option comptabilité et finance

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » dans la spécialité « gestion et finance », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « comptabilité et gestion des organisations », traités au niveau M1.

3. Option marketing

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » dans la spécialité « mercatique », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans les référentiels des BTS « management des unités commerciales », « négociation et relation client », « commerce international » traités au niveau M1.

4. Option informatique systèmes d'information

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » dans la spécialité « systèmes d'information de gestion », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel décrits dans le référentiel du BTS « services informatiques aux organisations » traités au niveau M1.

C - Les thématiques suivantes traitées au niveau M1 :

- Principes, démarches et outils de modélisation des processus
- Architectures réseaux, conception, évolution, administration
- Bases de données, méthodes et outils de développement d'applications
- Management de projets de système d'information.

5 Option gestion des activités touristiques

Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « tourisme », traités au niveau M1.

Épreuves d'admissibilité

1. Composition de sciences de gestion
Management des organisations et sciences de gestion

2. Épreuve de synthèse
Management des organisations, droit, économie générale

Épreuves d'admission

1. Épreuve de mise en situation professionnelle
Management des organisations, droit, économie générale

2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier
Sciences de gestion

Annexe 3 : Note aux candidats admissibles

Textes de référence : arrêté du 19/04/2013 modifié par l'arrêté du 24/07/2013

1. Épreuve de mise en situation professionnelle

En fonction du choix effectué par le candidat avant le démarrage de la préparation, un sujet de droit, d'économie ou de management lui est remis. Le sujet précise explicitement le thème et le niveau de la séquence pédagogique demandée, ainsi que le contexte dans lequel se déroulera cette séquence (par exemple nature de l'établissement, nombre d'élèves, place de la séquence dans le déroulement de l'année, possibilité d'accès à des postes informatiques, etc.).

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication, dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel du candidat.

2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Le dossier du candidat est une création personnelle réalisée à partir de situations organisationnelles en rapport avec l'option du concours qu'il a observées ou vécues au sein d'une organisation (administration, collectivité, association ou entreprise). Il comporte des descriptions et des analyses de ces situations ainsi que toutes informations de contexte, données, supports, illustrations permettant d'en rendre compte. Il ne comporte pas de présentation de leur exploitation pédagogique.

À partir du dossier du candidat, la commission d'interrogation propose un sujet qui fixe le thème et le niveau de classe dans lesquels le candidat doit situer son exploitation didactique.

L'extrait de programme ou de référentiel correspondant peut être fourni au candidat avec le sujet. La nature de l'exploitation attendue est précisée dans le sujet. Elle traite de la transposition didactique des situations organisationnelles issues du dossier : analyses, conditions, portées et limites.

Pour cette épreuve, la seule ressource autorisée pour le candidat est le dossier imprimé qu'il a transmis au jury, sans aucun ajout d'aucune sorte le jour de l'épreuve. L'utilisation d'un équipement numérique n'est pas autorisée pour cette épreuve, ni au cours de la préparation ni au cours de l'entretien.

Annexe 4 : Exemples de sujets de la session 2018 pour l'épreuve de mise en situation professionnelle

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2018

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

Sujet n° 1

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

MANAGEMENT DES ORGANISATIONS

En classe de :

Première STMG

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez dans un lycée polyvalent de banlieue parisienne (1 200 élèves) dans une ville de 10 000 habitants. Cette ville se situe en zone limitrophe de deux académies. Le taux de réussite au baccalauréat est en chute depuis deux ans : il est passé de 95% à 89%. Cet établissement comporte deux premières et deux terminales STMG, ces dernières sont mixtes. La première accueille des élèves des spécialités gestion et finance et mercatique, la deuxième est composée des spécialités mercatique et ressources humaines & communication. Un BTS Négociation et relation client est également présent. L'équipe pédagogique a l'habitude de travailler en équipe sur l'accompagnement personnalisé. Vous avez dans votre service une classe de 1^{ère} STMG en management des organisations de 35 élèves (24 filles et 11 garçons). Cette classe comporte 12 élèves qui ont suivi un enseignement de PFEG (principes fondamentaux de l'économie et de la gestion) en seconde. Ces derniers se sont particulièrement faits remarquer en seconde pour leur comportement perturbateur, certains ont même été sanctionnés suite à un conseil de discipline. La moitié de la classe a été orientée par défaut en série STMG. Vous avez remarqué lors de la journée d'accueil que deux tiers de la classe consultent son téléphone en classe malgré l'interdiction du règlement intérieur. Vous êtes professeur principal de cette classe. Votre salle de classe ne comporte qu'un TNI (tableau numérique interactif).

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique s'inscrivant dans la question de management des organisations suivante :

Qu'est-ce qu'une organisation ?

En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- a) les objectifs,
- b) la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- c) le déroulement envisagé,
- d) les supports et outils utilisés notamment numériques,
- e) vos propositions en matière d'évaluation,
- f) les transversalités que vous envisagez,
- g) les autres aspects que vous jugerez utiles.

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION – Session 2018

Option « marketing »

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Mise en situation professionnelle

Coefficient 2 - Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

Sujet n° 1

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

DROIT

en classe de :

Section de Technicien Supérieur Négociation Relation Client – Deuxième année

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez dans un lycée général et technologique situé dans une ville de taille moyenne située à la frontière luxembourgeoise. Le lycée accueille 1050 élèves et étudiants. On y retrouve une seule section de post-bac (Négociation et relation client) composée de 35 étudiants en 1^{ère} année mais seulement 26 en 2^{ème} année en raison d'un grand nombre d'abandons (les motifs des départs sont en général le souhait de faire de l'alternance mais aussi le fait que, se sentant en difficulté, ces étudiants envisagent de rentrer tout de suite dans la vie active).

La section bénéficie d'un partenariat avec les Dirigeants Commerciaux de France (recherche de stages, interventions, etc.) et a pour particularité de recruter exclusivement un public d'étudiants titulaires d'un bac professionnel ayant des difficultés dans les matières générales y compris en Economie-Droit. Votre séance intervient alors que les étudiants rentrent de stage et que l'un d'entre eux a vu sa convention de stage rompue après avoir tenu des propos insultants vis-à-vis de sa tutrice sur les réseaux sociaux.

Vous êtes en charge de l'enseignement d'économie-droit en 2^{ème} année de BTS. Le reste de votre service est effectué face à des élèves de première en Science de gestion et de terminale en économie-droit. La séance a lieu dans une salle banalisée disposant d'un tableau blanc, d'un poste informatique pour l'enseignant (connexion au réseau du lycée) et d'un vidéoprojecteur.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique s'inscrivant dans la question de droit suivante :

L'immatériel et la protection de la personne (423-2)

En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- les objectifs de votre séquence,
- la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- vos propositions en matière d'évaluation,
- les transversalités que vous envisagez.

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2018

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve : *L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci, porte au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.*

Sujet n°1

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

ECONOMIE

En classe de :

TERMINALE STMG

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez dans un lycée général et technologique de 1 100 élèves dans une grande ville de province. Le lycée n'a pas été rénové depuis longtemps mais les salles de cours ont été dotées de tableaux numériques, de vidéoprojecteurs, d'un ordinateur par salle. Le lycée dispose également de salles informatiques. Le jour de votre cours, en arrivant dans la salle, vous remarquez que le vidéoprojecteur ne fonctionne plus. Ce lycée dispose d'un pôle tertiaire composé de deux classes de première et de deux classes de terminale. La section technologique n'est pas valorisée et très peu d'élèves du lycée passent de la seconde générale vers la première technologique par choix. La classe, assez difficile et souffrant d'un fort absentéisme, comporte 34 élèves (10 garçons et 24 filles) issus d'un milieu défavorisé et dont un tiers sont redoublants de terminale n'ayant pas été admis à l'examen. Vous êtes professeur principal de la classe. Votre cours d'économie se déroule le vendredi de 13h à 15h, dernier cours de la journée, le lendemain d'une émission spéciale sur *les femmes et les quartiers défavorisés en France*. Vos élèves, assez remontés, vous interpellent à ce sujet au début de votre séance. L'une de vos élèves vous demande alors « pourquoi poursuivre les études si c'est pour être au chômage ou être moins payée qu'un homme et tout donner aux impôts ? ». Un élève lui rétorque que c'est tout à fait normal que les femmes soient moins payées que les hommes puisqu'elles sont moins qualifiées.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique s'inscrivant dans la question d'économie suivante :

Croissance et inégalités sociales

En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- Les objectifs,
- La place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- Le déroulement envisagé,
- Les supports et outils utilisés notamment numériques,
- Vos propositions en matière d'évaluation,
- Les transversalités que vous envisagez,
- Les autres aspects que vous jugerez utiles.

Annexe 5 : Exemples de sujets de la session 2018 pour l'épreuve d'entretien sur dossier

CAPET EXTERNE / CAFEP - ÉCONOMIE ET GESTION
option « marketing »

Session 2018

Épreuve sur dossier (coefficient 2)

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure - Présentation : 30 minutes ; Entretien : 30 minutes

Nom du candidat :

Numéro de jury :

Date :

Heure de passage :

L'épreuve porte sur l'exploitation didactique de votre dossier. Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation) dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe concernés : Première de la série STMG

Contexte : Vous intervenez dans une classe de 35 élèves. La séance, de deux heures, se situe au retour des vacances de printemps et à quelques semaines de l'épreuve anticipée de gestion. Le niveau de votre classe est hétérogène. Certains élèves ont des difficultés d'apprentissage en gestion. D'autres élèves sont rapidement confrontés à des difficultés de concentration. Votre salle est équipée d'un vidéoprojecteur relié à un poste informatique professeur connecté au réseau de l'établissement. 18 postes informatiques sont à la disposition de vos élèves.

Enseignement : Sciences de Gestion

Thème : Évaluation et performance

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier - si besoin - d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation réelle, vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du programme :

Question de gestion :	Qu'est-ce qu'une organisation performante ?
Notions	Contextes et finalités
Performance organisationnelle : efficacité et efficience	L'analyse de la performance de l'organisation doit être envisagée dans ses diverses composantes, c'est-à-dire en établissant un lien entre les résultats obtenus et les aspirations des différents acteurs. Il

<p>Performance commerciale : fidélité, chiffre d'affaires, part de marché</p> <p>Performance financière : rentabilité, profitabilité, dividendes, autofinancement</p> <p>Performance sociale : bilan social</p>	<p>s'agit d'envisager comment ces aspirations sont traduites en termes d'indicateurs et comment la performance de l'organisation se situe par rapport à d'autres ou comment elle évolue dans le temps.</p> <p><i>À partir de l'observation de situations d'organisation concrètes et d'informations qualitatives et quantitatives données, extraites notamment d'un tableau de bord, l'élève est capable :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier les principaux indicateurs pertinents pour apprécier la performance de l'organisation ; - d'effectuer des comparaisons dans le temps et dans l'espace pour situer la performance d'une organisation ; - de repérer, dans une organisation, en quoi les aspirations des différents acteurs peuvent constituer des contraintes et/ou des opportunités dans la recherche de la performance.
---	---

CAPET EXTERNE / CAFEP - ÉCONOMIE ET GESTION
option « marketing »

Session 2018

Épreuve sur dossier (coefficient 2)

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure - Présentation : 30 minutes ; Entretien : 30 minutes

Nom du candidat :

Numéro de jury :

Date :

Heure de passage :

L'épreuve porte sur l'exploitation didactique de votre dossier. Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation) dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe concernés : Terminale de la série STMG spécialité Mercatique

Contexte : Vous êtes en charge de l'enseignement de la mercatique. La séance se déroule en classe entière, l'effectif est de 35 élèves. La salle est équipée d'un tableau numérique interactif et d'un vidéo projecteur. Cette séance se déroule au début du deuxième trimestre. Vous venez de commencer la méthodologie du projet.

Enseignement : Mercatique

Thème : Mercatique et marchés

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier - si besoin - d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation réelle, vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du programme : CLASSE TERMINALE SPÉCIALITÉ MERCATIQUE

Question de gestion :	L'entreprise vend elle un produit ou une image ?
Notions	Contextes et finalités
Composantes de l'offre, conditionnement, stylique, marque, qualité, image	Pour créer son offre, l'entreprise s'appuie sur un ensemble de caractéristiques qu'elle doit définir et doser en cohérence avec sa position concurrentielle et celle souhaitée pour son offre. La marque est l'une des principales caractéristiques qui contribue à



	<p>la création de valeur tant pour le consommateur que pour l'entreprise.</p> <p>Grâce à l'étude de situations concrètes, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none">- identifier les caractéristiques d'une offre bien/service ;- analyser l'importance de la marque ;- en déduire les éléments qui concourent à la création de la valeur perçue.
--	--



CAPET EXTERNE / CAFEP - ÉCONOMIE ET GESTION
option « marketing »

Session 2018

Épreuve sur dossier (coefficient 2)

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure - Présentation : 30 minutes ; Entretien : 30 minutes

Nom du candidat :

Numéro de jury :

Date :

Heure de passage :

L'épreuve porte sur l'exploitation didactique de votre dossier. Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation) dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe concernés : 1^e année - BTS Commerce International

Contexte : Vous enseignez dans une classe de 35 étudiants de 1^{ère} année BTS CI, d'origine diverses (bac professionnel 20%, bac technologique 60%, bac général 20%). Vous avez en charge la constitution du portefeuille de compétences Etude et Veille des Marchés étrangers. Vous avez à votre disposition une salle informatique avec accès internet.

Enseignement : Étude et Veille des marchés étrangers

Thème : Marketing international

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier - si besoin - d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation réelle, vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du référentiel du BTS Commerce International

Compétence (s)	UC41CP2 : Analyser et sélectionner l'information commerciale
-----------------------	---

	et repérer les contraintes réglementaires sur les marchés étrangers.
Savoirs associés	Limites de connaissances
S115 Études de marché	<ul style="list-style-type: none"> • Principales techniques d'étude de marché • Spécificités des études internationales • Contenu d'un cahier des charges • Contenu d'une étude pays et méthodologie d'une étude pays • Risques pays (politiques et commerciaux) • Contenus et méthodologie d'une étude documentaire sectorielle • Contenu et méthodologie des études ad hoc

CAPET EXTERNE / CAFEP - ÉCONOMIE ET GESTION
option « marketing »

Session 2018

Épreuve sur dossier (coefficient 2)

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure - Présentation : 30 minutes ; Entretien : 30 minutes

Nom du candidat :

Numéro de jury :

Date :

Heure de passage :

L'épreuve porte sur l'exploitation didactique de votre dossier. Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation) dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe concernés : 2^e année - BTS Management des Unités Commerciales

Contexte : Vous intervenez en classe entière (32 étudiants) dans une salle de cours disposée en U et équipée d'un vidéoprojecteur relié à un poste professeur. Tous les étudiants sont dotés de leur propre outil informatique. Certains étudiants sont en décrochage et ont tendance à utiliser l'outil informatique de manière inappropriée. D'autres sont investis dans leur formation et apprécient le travail en équipe. Votre séance est d'une durée de deux heures.

Enseignement : Gestion de la Relation Commerciale

Thème : S 432. La mercatique des réseaux d'unités commerciales

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier - si besoin - d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation réelle, vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du référentiel du BTS Management des unités commerciales

Compétence (s)	C 54 : Dynamiser l'offre de produits et de services
Savoirs associés	Limites de connaissances
La stratégie de communication	Présenter la finalité et les objectifs de la communication

	<p>commerciale</p> <p>Préciser les spécificités de la communication des réseaux d'unités commerciales</p> <p>Distinguer les principaux types de communication</p> <p>Caractériser la stratégie de communication</p> <p>Citer décrire et caractériser les moyens de communication commerciale : publicité, mercatique directe, promotion des ventes, relations publiques, parrainage, mécénat</p> <p>Présenter les différentes stratégies de communication.</p> <p>Souligner les spécificités des stratégies dans les secteurs des services et de la distribution</p>
--	--

CAPET EXTERNE / CAFEP - ÉCONOMIE ET GESTION
option « marketing »

Session 2018

Épreuve sur dossier (coefficient 2)

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure - Présentation : 30 minutes ; Entretien : 30 minutes

Nom du candidat :

Numéro de jury :

Date :

Heure de passage :

L'épreuve porte sur l'exploitation didactique de votre dossier. Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation) dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe concernés : 2^e année – BTS Négociation et relation client

Contexte : Vous intervenez dans une classe de 24 étudiants en début de 2^e année. Ces derniers ont effectué, en fin de 1^{ère} année, leur stage de 6 semaines, dont la richesse du contenu est variable d'un étudiant à l'autre. Vous avez également en charge l'enseignement de la « Gestion de projet » avec cette même classe.

Enseignement : Gestion de clientèles

Thème : S4 - MERCATIQUE

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier - si besoin - d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation réelle, vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du référentiel du BTS Négociation et relation client

Connaissances	Limites de connaissances
<p>S 44 – L'adaptation des solutions commerciales aux cibles prospects/clients</p> <p>S 44.6 Les opérations de communication hors médias</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs : prospection, développement, fidélisation, animation, - Outils : mercatique directe, parrainage, mécénat 	<p>S'assurer de la cohérence de l'opération avec la politique commerciale en respectant les objectifs et les contraintes</p>



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury
